



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mardi 4 septembre 2007

N° 2007SEPT4

L'an deux mille sept, le 4 septembre à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Escaudes, sous la Présidence de M. Jean-Jacques COUSTOLLE.

**Etaient présents** : DURANTAU Viviane, SAUBUSSE Aline, CALIOT Fabrice, GRELAUD Philippe et MAURA Jean-Philippe de CAPTIEUX ; GUERIN Michel et BARIL Albert de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et PIZZINATO Jeany de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine d'ESCAUDES ; LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, GIRY Bernard et MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; PASCUAL Pablo de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-Josée de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS, DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

**Absents excusés** : Mmes COUSTET et LAPEYRE, MM. JEAN et LOUBIERE.

**Secrétaire de séance** : M. LACAMPAGNE

**Date de convocation** : le 20 août 2007.

Membres du Conseil Communautaire : 37      Nombre de membres présents : 33  
Nombre de votants : 33      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0

.....

### Objet : modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président explique que par délibération en date du 31 mai 2007, le Conseil Communautaire créait **trois postes d'agents sociaux de 1<sup>ère</sup> classe** pour une durée hebdomadaire de 28 heures. Ces postes étaient destinés à des agents titulaires du diplôme d'auxiliaire de vie sociale. Il précise que la création des postes avait été validée au préalable par le service documentation du Centre de Gestion.

Lors de la rédaction des arrêtés de nomination, le Centre de Gestion a contacté le service personnel de la Communauté pour invalider la décision. En effet, le service carrières a précisé que le DEAVS n'était pas une condition suffisante pour la nomination des agents au grade d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe.

Le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C fixe en effet les modalités de recrutement des agents sociaux territoriaux. Le recrutement peut s'effectuer à plusieurs niveaux de grade en fonction du niveau de qualification exigé. Il est prévu deux niveaux de recrutement dans le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux, constitué de quatre grades :

- dans le grade de base situé en échelle 3 de rémunération (agent social de 2<sup>ème</sup> classe), le mode de recrutement s'opère au moyen d'un **recrutement sans concours**. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour ce mode de recrutement, qui existait déjà précédemment dans ce cadre d'emplois ;

- dans le premier grade d'avancement correspondant à l'échelle 4 de rémunération (agent social de 1<sup>ère</sup> classe), le recrutement s'opère par **voie d'un concours sur titres** avec épreuves sur condition de diplôme de niveau V.

Compte tenu des explications qui précèdent, le Président propose :

- que les agents soient nommés en qualité d'agents stagiaires sur le grade d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe ;
- que Le tableau des effectifs soit modifié en conséquence.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Président.**

Et ont signé les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 4 septembre 2007.

Signé électroniquement

Jean-Jacques COUSTOLLE

Président



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mardi 4 septembre 2007

N° 2007SEPT5

L'an deux mille sept, le 4 septembre à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Escaudes, sous la Présidence de M. Jean-Jacques COUSTOLLE.

**Etaient présents** : DURANTAU Viviane, SAUBUSSE Aline, CALIOT Fabrice, GRELAUD Philippe et MAURA Jean-Philippe de CAPTIEUX ; GUERIN Michel et BARIL Albert de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et PIZZINATO Jeany de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine d'ESCAUDES ; LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, GIRY Bernard et MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; PASCUAL Pablo de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-Josée de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS, DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

**Absents excusés** : Mmes COUSTET et LAPEYRE, MM. JEAN et LOUBIERE.

**Secrétaire de séance** : M. LACAMPAGNE

**Date de convocation** : le 20 août 2007.

Membres du Conseil Communautaire : 37      Nombre de membres présents : 33  
Nombre de votants : 33      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0

.....

### **Objet : admission en non-valeurs – budget général**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que Madame la Trésorière lui a adressé un dossier d'admission en non-valeurs de cotes devenues irrécouvrables sur le budget général. Le détail est le suivant :

Rôle de 2003 : 60.12 €

Le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- affecter la somme de 60,12 € à l'article 654 – pertes sur créances irrécouvrables - du budget général ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision.

**Les propositions de Monsieur le Président sont adoptées à l'unanimité.**

Et ont signé les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 4 septembre 2007.

Signé électroniquement

Jean-Jacques COUSTOLLE  
Président



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mardi 4 septembre 2007

N° 2007SEPT6

L'an deux mille sept, le 4 septembre à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Escaudes, sous la Présidence de M. Jean-Jacques COUSTOLLE.

**Etaient présents** : DURANTAU Viviane, SAUBUSSE Aline, CALIOT Fabrice, GRELAUD Philippe et MAURA Jean-Philippe de CAPTIEUX ; GUERIN Michel et BARIL Albert de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et PIZZINATO Jeany de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine d'ESCAUDES ; LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, GIRY Bernard et MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; PASCUAL Pablo de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-Josée de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS, DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

**Absents excusés** : Mmes COUSTET et LAPEYRE, MM. JEAN et LOUBIERE.

**Secrétaire de séance** : M. LACAMPAGNE

**Date de convocation** : le 20 août 2007.

Membres du Conseil Communautaire : 37      Nombre de membres présents : 33  
Nombre de votants : 33      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0

.....

### Objet : admission en non-valeurs – budget annexe des ordures ménagères

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que Madame la Trésorière lui a adressé un dossier d'admission en non-valeurs de cotes devenues irrécouvrables sur le budget annexe des ordures ménagères. Le détail est le suivant :

Rôle de 2004 :	388.56 €
Rôle de 2005 :	742.00 €
Rôle de 2007 :	14.50 €
	-----
Total =	1145.06 €

Le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- affecter la somme de 1145.06 € à l'article 654 – pertes sur créances irrécouvrables - du budget annexe des ordures ménagères ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision.

**Les propositions de Monsieur le Président sont adoptées à l'unanimité.**

Et ont signé les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 4 septembre 2007.

Signé électroniquement

Jean-Jacques COUSTOLLE  
Président



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mardi 4 septembre 2007

N° 2007SEPT1

L'an deux mille sept, le 4 septembre à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Escaudes, sous la Présidence de M. Jean-Jacques COUSTOLLE.

**Etaient présents :** DURANTAU Viviane, SAUBUSSE Aline, CALIOT Fabrice, GRELAUD Philippe et MAURA Jean-Philippe de CAPTIEUX ; GUERIN Michel et BARIL Albert de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et PIZZINATO Jeany de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine d'ESCAUDES ; LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, GIRY Bernard et MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; PASCUAL Pablo de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-Josée de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS, DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

**Absents excusés :** Mmes COUSTET et LAPEYRE, MM. JEAN et LOUBIERE.

**Secrétaire de séance :** M. LACAMPAGNE

**Date de convocation :** le 20 août 2007.

Membres du Conseil Communautaire : 37      Nombre de membres présents : 33  
Nombre de votants : 33      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0

.....  
**Objet : délibération pour l'insertion de clauses sociales et/ou environnementales dans les marchés publics**

- Vu la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
  - Vu la Convention Internationale relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale de Travail,
  - Vu la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,
  - Vu la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne,
  - Vu les principales conventions et déclarations internationales relatives à l'environnement et au développement durable issues des Sommets de la Terre de Rio (1992) et de Johannesburg (2002),
  - Vu l'article 14 du Code des Marchés Publics 2006 qui permet aux collectivités de définir un niveau d'exigence sociale et environnementale pour l'exécution de ses marchés,
- Le Président expose :

Le 13 avril 2006, la Communauté de Communes s'est engagée en faveur de la mise en place d'un Agenda 21 sur son territoire. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable initiée par le Conseil Général de la Gironde depuis quelques années : « Construire ensemble la Gironde du 21<sup>e</sup> siècle ».

La collectivité a pour ambition de promouvoir un mode de développement durable dans son fonctionnement interne, notamment par une politique d'achats publics respectueuse de l'environnement.

En effet, la commande publique a des impacts sur l'environnement qu'il est possible de réduire par l'achat de produits plus respectueux. Les collectivités ont donc un rôle à jouer dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local, notamment par les politiques d'achats qu'elles mènent (dans ce cadre, deux agents ont suivi la formation sur les achats responsables proposés par l'ADEME).

Compte tenu de tout cela, le Président propose que la Communauté de Communes s'engage à :

- intégrer dans sa politique d'achats les références de DD, lorsque cela est opportun, et dans les limites dictées par le Code des Marchés Publics,
- participer au réseau des acheteurs publics responsables, pour contribuer et profiter de l'échange d'expériences.

**Les propositions de Monsieur le Président sont adoptées à l'unanimité.**

Et ont signé les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 4 septembre 2007.

Signé électroniquement

Jean-Jacques COUSTOLLE

Président



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mardi 4 septembre 2007

N° 2007SEPT2

L'an deux mille sept, le 4 septembre à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Escaudes, sous la Présidence de M. Jean-Jacques COUSTOLLE.

**Etaient présents :** DURANTAU Viviane, SAUBUSSE Aline, CALIOT Fabrice, GRELAUD Philippe et MAURA Jean-Philippe de CAPTIEUX ; GUERIN Michel et BARIL Albert de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et PIZZINATO Jeany de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine d'ESCAUDES ; LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, GIRY Bernard et MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; PASCUAL Pablo de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-Josée de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS, DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

**Absents excusés :** Mmes COUSTET et LAPEYRE, MM. JEAN et LOUBIERE.

**Secrétaire de séance :** M. LACAMPAGNE

**Date de convocation :** le 20 août 2007.

Membres du Conseil Communautaire : 37      Nombre de membres présents : 33  
Nombre de votants : 33      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0

.....

### Objet : Maison de l'Enfance de Grignols – avenant n°1 au lot n° 11 carrelage/faïence

Le Président expose au Conseil Communautaire que M. Jean-Luc ARQUEY, architecte, propose un avenant au marché relatif au lot n° 11 carrelage/faïence. Cet avenant concerne une plus-value pour la réalisation d'un calepinage et de jeux de couleurs avec les carreaux de faïence des sanitaires.

Cette solution, non prévue au marché initial, a été chiffrée à 840 € HT par l'entreprise PLAMURSOL. Le montant initial du marché conclu avec l'entreprise PLAMURSOL était de 8 566.61 € HT. Le montant avec avenant serait porté à 9 406.61 € HT.

Le montant de l'avenant étant supérieur à 5% du montant initial du marché, l'avis de la commission d'appel d'offres a été sollicité. La commission, réunie le 2 août, a donné un avis favorable.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au lot n° 11 carrelage/Faïence pour un montant de 840 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce relative à cet avenant.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Président.**

Et ont signé les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 4 septembre 2007.

Signé électroniquement

Jean-Jacques COUSTOLLE

Président



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance ordinaire : mardi 4 septembre 2007**

**N° 2007SEPT3**

L'an deux mille sept, le 4 septembre à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Escaudes, sous la Présidence de M. Jean-Jacques COUSTOLLE.

**Etaient présents :** DURANTAU Viviane, SAUBUSSE Aline, CALIOT Fabrice, GRELAUD Philippe et MAURA Jean-Philippe de CAPTIEUX ; GUERIN Michel et BARIL Albert de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et PIZZINATO Jeany de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine d'ESCAUDES ; LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, GIRY Bernard et MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; PASCUAL Pablo de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-Josée de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS, DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

**Absents excusés :** Mmes COUSTET et LAPEYRE, MM. JEAN et LOUBIERE.

**Secrétaire de séance :** M. LACAMPAGNE

**Date de convocation :** le 20 août 2007.

Membres du Conseil Communautaire : 37      Nombre de membres présents : 33  
Nombre de votants : 33      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0

.....

### **Objet : avenant n°1 au marché conclu avec l'Agence METAPHORE pour l'élaboration des études d'urbanisme**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un marché a été signé avec l'Agence METAPHORE, le 14 mai 2007, pour l'élaboration d'un diagnostic intercommunal, d'une charte intercommunale d'urbanisme et de documents d'urbanisme.

Le coût de la mission correspondant à la tranche ferme (réalisation d'un diagnostic territorial et d'une charte intercommunale d'urbanisme) s'élève à 31 651.24 € HT, soit 37 854.88 € TTC, somme globale et forfaitaire comprenant les honoraires et les frais divers.

L'Agence METAPHORE sollicite la signature d'un avenant n°1, qui a pour but de préciser les modalités de règlement :

- 30 % à l'issue des réunions thématiques : 9 495.37 € HT, soit 11 356.46 € TTC
- 30 % à la remise du diagnostic : 9 495.37 € HT, soit 11 356.46 € TTC
- 40 % à la remise de la charte : 12 660.50 € HT, soit 15 141.95 € TTC.

En conséquence, le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- adopter l'avenant n°1 au marché conclu avec l'Agence METAPHORE qui fixe les modalités de règlement pour la tranche ferme ;
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'établissement de cet avenant.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Président.**

Et ont signé les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 4 septembre 2007.

Signé électroniquement

Jean-Jacques COUSTOLLE

Président